



**Lettre ouverte de la FSU 33 pour demander la
révision rapidement de la sectorisation à
Marcheprime :
un blocage incompréhensible et une situation
ubuesque !**

La carte scolaire est « une passion française », qui si elle ne coûte rien en termes budgétaires peut coûter très cher en termes électoraux. En effet, les élu.es doivent parvenir à concilier l'égalité territoriale, la mixité sociale et l'inquiétude des parents qui sont aussi des électeur-rices. Pour autant, le courage politique consiste à ne pas renoncer mais au contraire à convaincre l'ensemble des acteur-ices qu'une carte scolaire équilibrée est la seule manière de garantir l'équité de traitement de tous les élèves sur un territoire.

Le secteur de Mios et de Marcheprime, comme tout le bassin d'Arcachon, a connu une croissance démographique sans précédent justifiant la construction de 3 collèges en 20 ans (Marcheprime en 2005, Mios en 2016, Le Barp en 2024) avec un effort budgétaire très important du département. La construction de la Cité scolaire du Barp (qui a coûté 80 millions d'euros) avait pour vocation de soulager les collèges de Salles, de Mios et de Marcheprime dont le taux de remplissage en 2023 dépassait les 100 %. Un rééquilibrage de la carte scolaire a donc été proposé au CDEN de décembre 2023 pour la rentrée 2024 (date d'ouverture du nouveau collège du Barp) qui a donné lieu à un vote défavorable très majoritaire (12 contre, 4 pour, 1 abstention). En effet, loin de rééquilibrer les effectifs sur les différents établissements afin d'assurer équité de traitement, optimisation des investissements et des locaux et mixité scolaire, le choix retenu par le département consiste à vider le collège de Marcheprime et dans une moindre mesure celui de Salles pour remplir celui du Barp sans toucher aux effectifs du collège de Mios, du fait du refus catégorique du maire de Mios.

Pourtant, à la rentrée de septembre 2024, les enseignant.es de Mios étaient en grève pour dénoncer des classes surchargées et des effectifs pléthoriques (31 élèves en quatrième) alors même que le collège de Marcheprime perdait la moitié de ses effectifs (365 au lieu de 650 l'année d'avant) donnant lieu à la suppression d'1/3 des postes de personnels affectés au lycée. Malgré les opérations « collège mort », les articles dans la presse, les lettres ouvertes aux élu.es, les rencontres avec les différents acteur-ices, le conseil départemental refuse de revenir sur cette révision absurde et inique. Le 17 mars 2025, les représentant.es syndicaux-cales élu.es au CDEN 33 ainsi que la FCPE étaient reçus à l'Hôtel du département par

Monsieur Cédric Pain, maire de Mios, Conseiller départemental du canton de Gujan-Mestras et vice-président de la communauté de commune du bassin d'Arcachon, ainsi que par Monsieur Aubin Egreteau conseiller auprès de Monsieur Gleize président du conseil départemental. Monsieur Pain a réaffirmé sa volonté de garder l'ensemble des élèves de la commune de Mios sur le collège de Mios alors même que les habitants de la commune de Lacanau de Mios sont à égale distance des collèges de Mios et de Marcheprime. Monsieur Pain entend défendre les intérêts des enfants de Mios , argument déjà discutable puisqu'il s'agit d'étudier dans un collège surchargé, oubliant qu'il est aussi le garant des intérêts des enfants des communes limitrophes et de l'égalité territoriale de par ses fonctions de conseiller départemental et de vice-président de la COBAN.

Or, après la fermeture de 8 classes en 2024, ce sont à nouveau 5 classes que le collège de Marcheprime va perdre en 2025. Cela signifie concrètement :

- une perte de moyens pour l'établissement et donc un appauvrissement de l'offre de formation ;
- des personnels touchés par des mesures de carte scolaire qui devront aller travailler ailleurs, parfois sur plusieurs établissements ;
- une équipe pédagogique durablement affaiblie par cette hémorragie brutale et qui aura donc des difficultés à retrouver son dynamisme et ce au détriment des élèves ;
- une gabegie d'argent public puisqu'on dégrade les conditions d'enseignement sur deux collèges (Marcheprime et Mios) alors même que on en a construit un nouveau pour améliorer l'accueil des élèves sur la zone !

Le bon sens, l'équité territoriale et scolaire, la bonne gestion des finances publiques tout indique qu'une révision de la carte scolaire est urgente et nécessaire. Nous demandons donc solennellement aux élu.es du Conseil départemental de Gironde d'appliquer les recommandations faites par la commission du Sénat en juin 2012 pour « réguler la carte scolaire » : « ne pas s'enfermer dans des logiques bilatérales dressant un établissement contre un autre ou des groupes de parents d'élèves les uns contre les autres » et « considérer des secteurs élargis pour définir des solutions globales à l'échelle d'un bassin d'éducation. »